

## Avis d'Appel d'Offres National

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...290.../F/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES POUR L'EQUIPEMENT DE LA FILIERE AGRO-ELEVAGE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES METIERS DE MUBAVU**

Date de publication : ...10.../...07.../2017

Date d'ouverture/...10.../...08.../2017

### Objet

1. La Commune BWERU invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage du centre d'enseignement des métiers de BWERU.

### Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

### Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en trois (4) lots :
  - **Lot n°1** : Matériel aratoire pour la section Agriculture ; Fourniture intrants agricole ; Matériel pour l'aviiculture (Elevage volailles) ;
  - **Lot n°2** : Fourniture et installation du petit et grand bétail ; Construction de poulailler, chèvrerie et étable types ;
  - **Lot n°3** : Fourniture de bancs pupitres ;
  - **Lot n° 4** : Fourniture du matériel informatique et bureautique.
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de cent vingt (120) jours calendaires à partir de la notification définitive du marché.

### Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques, juridique et les capacités financières

nécessaires à l'exécution du marché

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

#### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune BWERU, en Province RUYIGI** moyennant le la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000 fbu) francs burundais : 50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N° 00209-0036960-76 ouvert à la B CB au nom de la Commune de BWERU.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame/Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### **Présentation de l'offre**

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre(s) pour un ou plusieurs lots.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

- Cent cinquante mille (150 000 FBU) francs burundais : **Lot 1** ;
- Cent cinquante mille (100 000 FBU) francs burundais : **Lot 2** ;
- Cinquante milles (50 000 FBU) francs burundais : **Lot 3** ;
- Soixante quinze mille (75 000 F Bu) francs burundais : **Lot 4**

#### ***Les chèques certifiés ne sont pas acceptables***

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard **le 10/8/2017 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

#### **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune BWERU, **le 10/8/2017 au plus tard à 10 heures locales**.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

## Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants le 10 / 8 / 2017 à 10 heures 30 minutes, heure locale à l'adresse mentionnée ci-dessus le 10 / 8 / 2017 à 10Heures30 minutes, heure locales. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## Critères de qualification des soumissionnaires.

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 17.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO
3. Les Statuts du soumissionnaire (personnel moral);
4. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par le service de l'OBR;
5. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
8. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire;
9. Une attestation de capacité financière ;
10. Une attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS ;
11. Un acte d'engagement.

### 17.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter le marché.

Les spécifications techniques.

### 17.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer l'exécution du marché avec ses propres fonds. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité.

Fait à BWERU, le 06 / 7 / 2017

Administrateur de la Commune BWERU et Personne  
Responsable des Marchés Publics

Venantie NADENDE

